Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

« T’as pas honte ? » : slogan choc pour automobiliste pas chic



Ce sont au total 9 panneaux reprenant le visuel ‘t’as pas honte, ta route n’est pas une poubelle’ positionnés en bords des routes vauclusiennes et visibles des automobilistes. Objectif ? Interpeller et sensibiliser les insouciants qui jettent par leur fenêtre leurs déchets ou leurs mégots.

Durant la période estivale 2020, le Conseil départemental de Vaucluse avait installé cinq premiers panneaux le long de routes qu’il gère afin de sensibiliser les automobilistes aux bons gestes pour préserver l’environnement et éviter également des départs d’incendie. Positionnés pour un démarrage sur le secteur du Pontet, de Carpentras et de Pernes-les-Fontaines, ces derniers sont rejoints par 4 autres signalisations.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

« Un message résolument offensif pour inciter les automobilistes à faire preuve de civisme surtout lorsque l'on connait les conséquences, sur l'environnement et en matière de sécurité, de ces gestes en apparence anodins. Il est à rappeler que le jet de mégots de cigarette est encore plus irresponsable surtout en période de fortes chaleurs. La vigilance y est encore plus indispensable pour éviter les départs de feux. Ce sont plus de 400 tonnes de déchets qui sont ramassées chaque année par les agents du Département. Les équipes en charge de l'entretien des routes programment régulièrement des grandes opérations de nettoyage notamment juste avant le fauchage raisonné des bas-côtés », précise le Département.

Quatre nouveaux sites ont été choisis sur le secteur de l'agence routière départementale de Vaison-la-Romaine : sur le giratoire de la RD 976 et de la RD 72 à Orange, sur la RD 975, à la sortie de l'agglomération d'Orange, sur la RD 26, à Bollène en entrée du département, sur le giratoire de la RD 977 et de la RD 7 à Séguret



4 nouveaux panneaux rigides sont positionnées en Vaucluse.

L.M.

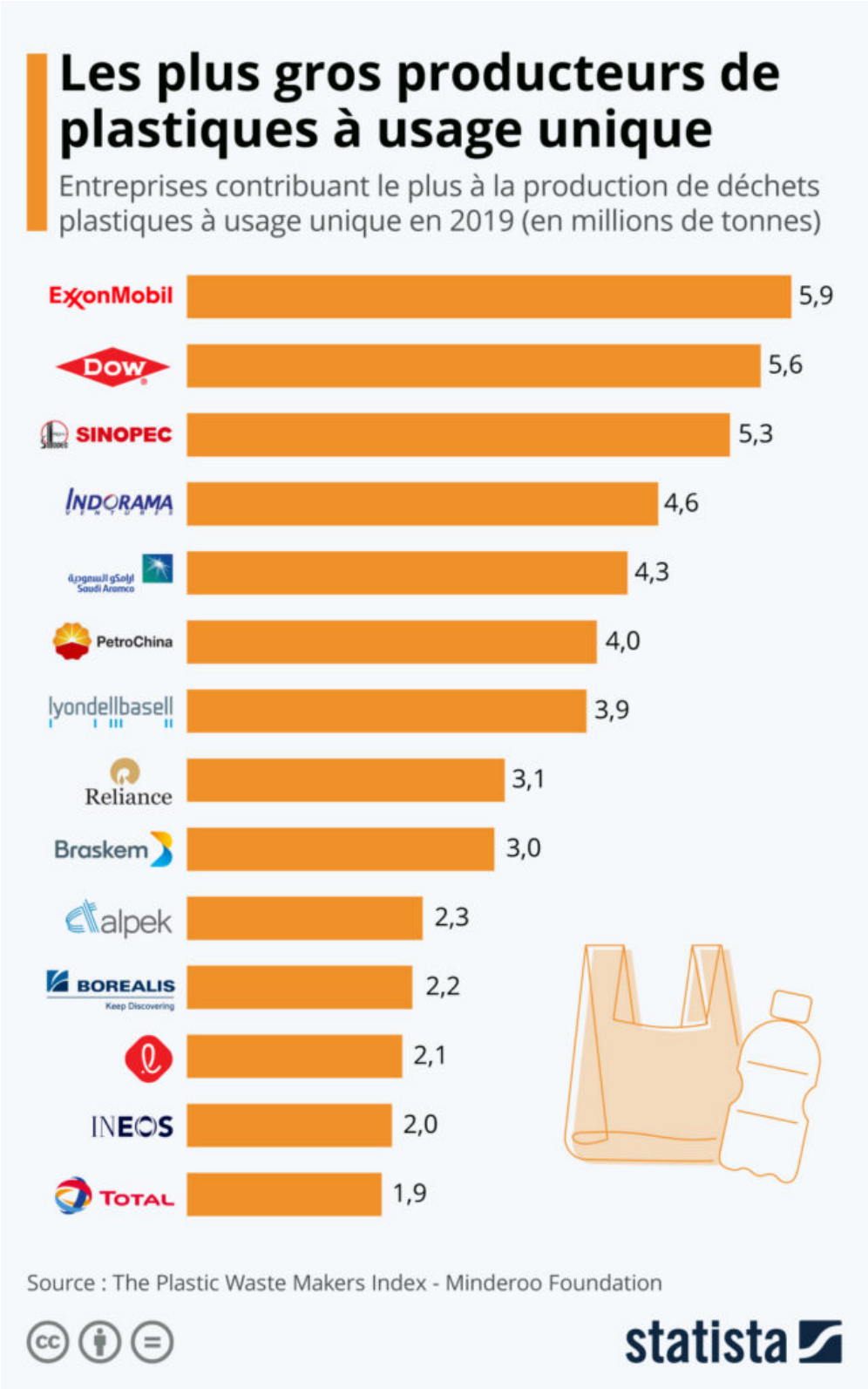
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Les entreprises qui génèrent le plus de déchets plastiques à usage unique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Un nouveau rapport publié par la Fondation Minderoo révèle que vingt entreprises sont responsables de plus de la moitié de la production mondiale de déchets plastiques à usage unique. Toujours selon cette étude, plus de 130 millions de tonnes de déchets plastiques non réutilisables ont été générés dans le monde en 2019 et il est estimé qu'environ 19 % de ces déchets sont directement relâchés dans l'environnement, polluant nos sols, rivières et océans. Étant non-recyclables, le reste de ces déchets est soit incinéré, soit enterré ou mis en décharge.

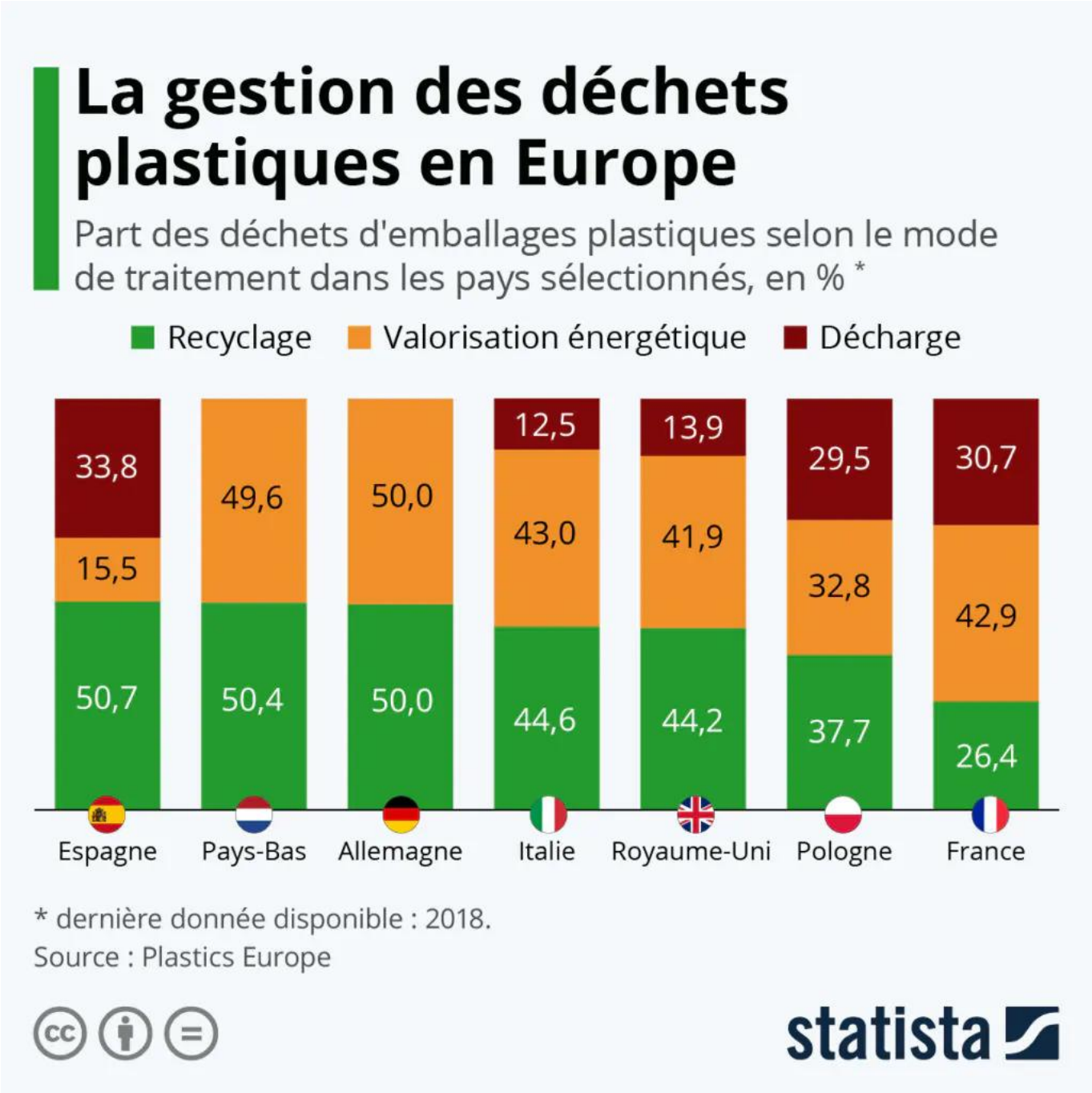
Comme le montre notre graphique, les principaux contributeurs à la production de ces déchets sont les géants de la pétrochimie qui synthétisent les polymères dédiés à la fabrication de ces matières plastiques. ExxonMobil arrive en tête de ce triste classement : le groupe pétrolier américain est à l'origine de près de 6 millions de tonnes de déchets plastiques à usage unique chaque année. Il est suivi par Dow et Sinopec avec respectivement 5,6 millions et 5,3 millions de tonnes générées. La compagnie pétrolière française Total figure elle aussi parmi des vingt entreprises contribuant le plus à la production de ces déchets dans le monde, soit près de 2 millions de tonnes.

De tristan Gaudiaut pour Statista

Comment sont gérés les déchets d'emballages plastiques en Europe ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Depuis le 1er janvier 2021, une contribution nationale sur les déchets d'emballages plastiques non recyclés s'applique dans l'Union européenne. Les revenus générés par cette « taxe plastique », fixée à 0,8 € par kg de déchets d'emballages plastiques non recyclés, visent à faire face aux dépenses liées au plan de relance économique européen, mais également à inciter les États membres au recyclage.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Avec près de 35 kg produits par habitant et par an, la France se classe, comme plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, parmi ceux qui génèrent le plus de déchets de ce type : Irlande (58 kg), Allemagne (39 kg), Italie (38 kg) ou encore Espagne (35 kg). Mais contrairement à ces pays, l'Hexagone fait aussi partie des cancres européens du recyclage, avec un taux de déchets d'emballages plastiques recyclés inférieur à 30 % en 2018, soit l'un des pires de l'UE (taux moyen de plus de 40 %).

Comme l'indique notre graphique basé sur les données de Plastics Europe, les déchets non-recyclés en France sont principalement valorisés pour produire de l'énergie (43 % du total), notamment via des procédés d'incinération, alors qu'une grande partie termine sa course en décharge (environ 30 % du total). Dans des pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas, modèles européens en la matière, la réglementation est très stricte concernant la mise en décharge et le traitement des déchets d'emballages plastiques se répartit à 50 % entre le recyclage et la valorisation énergétique. Si une meilleure gestion des déchets passe par le développement de ces méthodes de traitement, cela ne doit pas pour autant faire oublier qu'une réduction des volumes produits est également nécessaire pour limiter l'impact environnemental.

Tristan Gaudiaut pour Statista

Bollène : la société familiale Alcyon valorise les déchets verts

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Spécialisée depuis plus de 20 ans dans la production de compost, la société familiale Alcyon propose désormais un service d'épandage à destination des agriculteurs.

Première plateforme indépendante de compostage de déchets verts en région Provence Alpes-Côte d'Azur, la société familiale basée à Bollène est devenue, en l'espace de 20 ans, l'un des précurseurs sur son territoire de l'économie circulaire verte. Tout commence en 1996, lorsque Yvon Coq, agriculteur, ne veut plus utiliser de produits chimiques dans ses parcelles et souhaite les remplacer par de la matière organique. De là va naître Alcyon, petite entreprise qui, au début des années 2000, va tourner son activité vers le bois et l'énergie. En 2006, Cindy Coq, la fille d'Yvon Coq, rejoint l'entreprise en tant que directrice d'exploitation et va faire de la préservation de l'environnement et du développement durable ses priorités. Elle va ainsi proposer des offres adaptées aux besoins des professionnels et des collectivités.

35 000 tonnes de déchets verts traités chaque année

L'entreprise propose diverses prestations : débroussaillage jusqu'à 15 mètres de hauteur afin de récupérer un maximum de déchets verts ; broyage au broyeur lent ou rapide maille de 250 mm ; criblage maille de 80 mm, 50 mm, 40 mm, 20 mm et 10 mm (4 cribles) ; retournement d'andains (chargeurs et télescopiques) ; transport en polybennes (3 camions) et semi-fond mouvant alternatif. Les tonnages

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

traités par l'entreprise, que ce soit en filière compostage ou énergétique, font du site de Bollène l'une des premières plateformes de compostage de déchets verts indépendante de Paca. 35 000 tonnes de déchets verts et 2 000 tonnes de déchets agroalimentaires sont réceptionnées chaque année pour être transformées en 22 000 tonnes de compost, valorisées principalement dans les exploitations viticoles ou agricoles.

'TerraMax', pour les agriculteurs

En septembre 2018, Alcyon ouvre sa première déchetterie (300 000 € investis) à destination des professionnels. Unique sur le territoire, elle assure le recyclage des déchets en provenance d'entreprises, d'associations, d'établissements publics ou de collectivités. Depuis début octobre, Alcyon lance 'TerraMax', une structure indépendante du centre qui propose une solution clef en main pour les agriculteurs en réalisant l'épandage directement sur l'exploitation appelée 'rendu racine'. Un service représentant un gain de temps pour l'agriculteur doublé d'une réduction de coût, l'épandeur représentant un certain investissement.

Lauréate du dispositif CEDRE

Employant 16 salariés, l'entreprise continue de se développer et d'embaucher. Certifiée Iso 14 001 (management environnemental) depuis 2009, Alcyon s'implique dans différents réseaux professionnels et dispose d'un certificat 'Sortie de statut de déchet bois d'emballage'. L'entreprise fait partie de l'association des agriculteurs et composteurs de France, qui regroupe les professionnels du traitement des déchets organiques par compostage, de la Federec (Fédération des entreprises du recyclage), qui mène des actions en faveur de la promotion du recyclage, et est également membre du Réseau interprofessionnel des sous-produits organiques, une association militant en faveur du recyclage des déchets organiques. Lauréate du dispositif CEDRE (Contrat pour l'emploi et le développement responsable des entreprises) qui soutient les entreprises dans leurs démarches RSE (Responsabilité sociétale des entreprises), Alcyon a remporté l'an dernier le 'Trophée de l'entreprise éco-responsable' à l'occasion de la seconde édition des Trophées de l'UP-Medef 84.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

En 2006, Cindy Coq, la fille d'Yvon Coq, rejoint l'entreprise en tant que directrice d'exploitation et va faire de la préservation de l'environnement et du développement durable ses priorités

Un kiosque dédié à la collecte et au recyclage à l'Hyper U de Pertuis



Un kiosque d'un nouveau genre vient d'être installé au sein de l'hyper U de Pertuis pour maximiser la collecte et le recyclage des emballages ménagers tout en récompensant le geste

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

de tri.

Suez, Pellenc ST et l'Hyper U de Pertuis, avec le soutien de CITEO et des collectivités Pays d'Aix et COTELUB s'associent pour améliorer les performances de collecte sur le territoire, en proposant un service ludique et incitatif, qui allie écogeste et récompense de l'usager. Avec l'installation d'un nouveau kiosque de collecte des emballages plastiques et métalliques, les habitants de Pertuis et ses environs bénéficient d'un dispositif innovant complémentaire aux bacs de tri ou points d'apports volontaires existants.

1 centime d'euro par emballage déposé
Conçue pour faciliter le geste de tri de l'usager, la machine est destinée à recevoir les flacons et bouteilles en plastique (PET, PP et PEHD) ainsi que les emballages en métal. Capable de détecter, identifier et séparer les différents matériaux, elle permet aussi de collecter sans refus des bouteilles écrasées ou sans étiquette. Pour chaque emballage déposé, l'usager obtient un bon d'achat d'un centime d'euro à dépenser dans l'Hyper U de Pertuis. Depuis sa mise en place le 8 juin dernier, plus de 10 000 emballages sont déposés par semaine, soit plus de 100 000 emballages collectés depuis son installation, ce qui représente 4 tonnes de matière recyclées.

Velleron : des bacs jaunes individuels pour la collecte des déchets



Ecrit par le 2 novembre 2026

À partir du 7 juillet, le Grand Avignon va équiper chaque habitation pavillonnaire de la commune de Velleron d'un bac jaune individuel pour le tri des emballages recyclables et du papier. Seules sont concernées les habitations disposant déjà d'un bac individuel à ordures ménagères, et sous condition de pouvoir le stocker dans la propriété privée. Les communes du centre-ville n'ayant pas suffisamment de place pour accueillir un bac continueront à utiliser les colonnes d'apport volontaire.

Les bacs jaunes seront distribués à domicile par des ambassadeurs du tri durant deux semaines à compter du 7 juillet, du mardi au samedi inclus. En cas d'absence, un 1er avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres. En cas de 2ème passage infructueux, il sera possible de prendre rendez-vous.

Informations complémentaires sur www.grandavignon.fr

La Cove et les Sorgues du Comtat : Les déchèteries rouvrent leurs portes aux particuliers

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin

Les déchèteries rouvrent leurs portes aux particuliers mercredi 6 mai mais restent interdites aux professionnels. Les habitants des villes concernées pourront également privilégier les apports du lundi au vendredi pour ne pas saturer les sites le samedi.

Liste des villes affiliées aux déchèteries et jours dédiés

Chaque ville indiquée est affiliée à une déchèterie avec des jours et horaires spécifiques.

Aubignan : Déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi. Le Barroux, déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Le Beaucet : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi. Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2e et 4e samedi du mois. Beaumes-de-Venise : déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi. Beaumont-du-Ventoux : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, vendredi, déchèterie de Malaucène : tous les matins du lundi au samedi, et les mercredis et samedis. Bédoin : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Caromb : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Carpentras : déchèterie de Caromb : mardi, jeudi, vendredi, samedi. Crillon-le-Brave. Déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Flassan : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Gigondas : déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi. Lafare : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, vendredi. Loriol-du-Comtat : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, vendredi. Malaucène : déchèterie de Malaucène : tous les matins du lundi au samedi, et les mercredis et samedis après-midi. Mazan : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Modène : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. La Roque-Alric : déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi. La Roque-sur-Pernes : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi. Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2e et 4e samedi du mois. Saint-Didier :Déchèterie de Caromb : lundi, mercredi. Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2e et 4e samedi du mois

Saint-Hippolyte-le-Graveyron : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Saint-Pierre-de-Vassols : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Sarrians : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, samedi. Suzette : déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi.

Vacqueyras : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, vendredi. Venasque : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi. Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2e et 4e samedi du mois.

Le nombre de passage est limité à une fois par jour avec un maximum de 2m3 par apport.

Les horaires d'ouverture

Aubignan du lundi au samedi de 9h à 16h30. Caromb du lundi au samedi de 9h à 16h30.

Malaucène : le matin, du lundi au samedi de 9h à 12h. L'après-midi les mercredis et samedis de 14h à 16h30. Venasque les mardis, vendredis, et les 2e et 4e samedis du mois de 9h à 12h. Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

La composterie de Loriol-du-Comtat

À partir du mercredi 6 mai, accès élargi pour les professionnels du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 16h30. Les particuliers (véhicule inférieur à 1,90m) du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h /et de 13h à 16h30, à la composterie de Loriol-du-Comtat.

L'accès : présentation du badge pour les professionnels ; d'une pièce d'identité pour les particuliers prouvant la résidence sur le territoire de la CoVe.

Lacove.fr

Les Sorgues-du-Comtat

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

La Communauté de Communes Les Sorgues-du-Comtat (CCSC) assure dans le contexte actuel de crise sanitaire la continuité du service public, notamment la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur les 5 communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

Pernes-les-Fontaines et Sorgues

Les déchèteries de Pernes-les-Fontaines et Sorgues sont ouvertes de 8h à 12h les lundis, mercredi et jeudis pour les particuliers et les mardis et vendredis pour les professionnels.

En revanche

En revanche la filière éco-mobilier étant arrêtée le mobilier comprenant armoires, canapés, lits, matelas, tables, chaises n'est pas accepté.

Les infos pratiques

Pour accéder aux déchèteries les habitants doivent se munir de leur badge d'accès, d'une carte d'identité. Les demandes de badge, le règlement des déchèteries, des quotas et tarifs sont disponibles sur www.sorgues-du-comtat.com en contactant CCSC 04 90 61 15 50.

Les consignes

En plus de respecter la distanciation physique et les gestes barrières, pour les particuliers, l'accès est autorisé uniquement aux véhicules légers (remorque acceptée). Présentation du badge d'accès et carte d'identité à l'agent d'accueil sans ouvrir la fenêtre du véhicule.

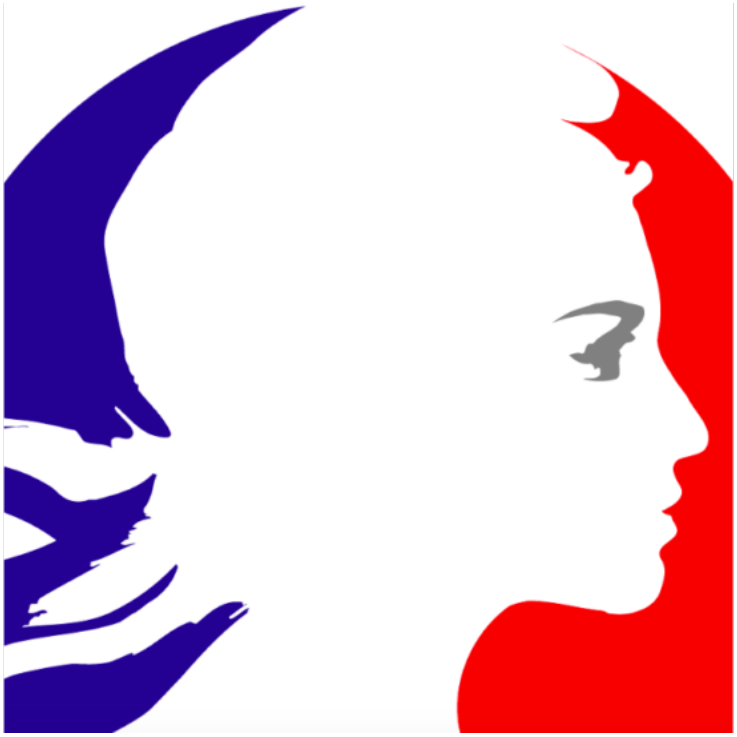
Après accord du gardien pour entrer sur le site, un seul usager par benne disponible.

Une seule personne descend du véhicule (deux uniquement si le déchet est trop lourd ou volumineux). Les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule. Merci de ne pas solliciter l'aide des agents pour vider vos déchets dans les bennes et de ramasser tout déchet tombé à terre.

L'appel au civisme du préfet de Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



« En cette période de pandémie du virus Covid-19, des mesures exceptionnelles ont été prises pour limiter les déplacements, rappelle la préfecture de Vaucluse. Dans ce contexte, les déchetteries ont été fermées aux particuliers et la collecte du tri sélectif est réduite dans de nombreux endroits. Toutefois, les agents chargés de la gestion des déchets continuent à être mobilisés afin d'assurer la collecte des ordures ménagères, service indispensable au maintien de la salubrité publique. Afin de ne pas donner un surcroît de travail à ces agents de collecte déjà en effectif réduit, et pour garantir dans ce contexte leur sécurité, chacun doit veiller à réduire le volume des déchets faisant l'objet d'un ramassage et ne pas surcharger les points de collecte. »*

En attendant le retour à un fonctionnement normal des services de gestion des déchets, chacun est invité à faire preuve de civisme et à adopter de nouveaux comportements :

 Ne déposez pas vos déchets issus du jardinage et bricolage dans les bacs destinés aux ordures ménagères. Ces déchets doivent être conservés au domicile (déchets verts, cartons, bois…) jusqu'à la réouverture des déchetteries ;

 Si possible, gardez chez vous le tri sélectif afin de ne pas surcharger les points de collecte dont la fréquence d'enlèvement est réduite ;

 Réduisez le volume des ordures ménagères en adoptant de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation d'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

 Ne déposez pas de déchets en dehors des conteneurs prévus à cet effet.

La continuité du service public de collecte des déchets dépend entre autres du respect de ces règles.

*Renseignez-vous auprès de votre communauté de communes ou de votre communauté d'agglomération pour connaître les jours de collecte et les recommandations particulières.

L' Echo du Mardi N°3907 du 24 mars 2020



Cette semaine !

LE DOSSIER

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Cinéma / Le 7e art remporte tous les suffrages

ACTUALITÉ

Guide zéro déchets / Pour une consommation responsable

POLITIQUE & TERRITOIRE

Métropole / Ou et comment relier la ville à sa périphérie

ÉCONOMIE

Coronavirus / Quelles mesures pour les entreprises et leurs salariés ?

JURIDIQUES

Annonces légales et Appel d'offres

Pour en savoir plus, abonnez-vous à l'Echo du Mardi!